



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Rapport sur la situation financière de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

*Madame et Messieurs les membres du Conseil,
Chers(es) concitoyens(nes),*

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, il me fait plaisir de vous présenter à ce moment de l'année mon rapport annuel sur la situation financière. J'y traite des états financiers 2010, du portrait de l'exercice 2011 en cours et d'un bref aperçu des orientations générales du prochain budget 2012 et de nos projets d'immobilisations. De plus, j'inclus aussi une mention sur les rémunérations et allocations que chacun des élus de la ville reçoit. Je dépose, aussi, la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ ou de plus de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ et plus avec le même contractant qui ont été accordés par le Conseil municipal entre le 15 novembre 2010 et le 21 novembre 2011.

ÉTATS FINANCIERS 2010

Nous avons déposé, pour l'exercice 2010, un rapport financier consolidé lors de notre séance du Conseil municipal du 16 mai 2011.

En effet, suite à l'adoption, par le gouvernement provincial, de nouvelles normes comptables pour la présentation des états financiers des organismes municipaux, nous devons maintenant inclure, dans notre rapport financier, les données financières proportionnelles à notre participation dans les organismes suivants : la Régie d'Assainissement des Eaux Richelieu-Saint-Laurent, la Régie intermunicipale de l'Eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch, la Régie de la gare de Sorel ainsi que le Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varennes.

L'analyse des activités financières de fonctionnement pour l'année 2010 se solde par les résultats suivants :

CONSOLIDÉS <i>(Ville & organismes)</i>		NON CONSOLIDÉS <i>(Ville seulement)</i>	
Revenus :	4 534 070 \$	Revenus :	4 319 242 \$
Charges & Amortissement:	(3 574 179 \$)	Charges & Amortissement:	(3 550 373 \$)
Financement : <small>(fin. à long terme & remboursement de la dette)</small>	(305 621 \$)	Financement : <small>(fin. à long terme & remboursement de la dette)</small>	(188 220 \$)
Affectation : <small>(Act. Investissement, affectation du surplus & réserves financières, etc.)</small>	36 927 \$	Affectation : <small>(Act. Investissement, affectation du surplus & réserves financières, etc.)</small>	36 382 \$
Excédent :	<u>691 197 \$</u>	Excédent :	<u>617 031 \$</u>

Ainsi au 31 décembre 2010, le surplus accumulé non affecté de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel totalise 973 073 \$ et le surplus accumulé affecté totalise 273 339 \$, le tout tel que décrit ci-après.

ANALYSE DU SURPLUS ACCUMULÉ (non affecté et affecté)	
<u>SURPLUS NON AFFECTÉ</u>	
Surplus non affecté accumulé au 01-01-2010	711 789 \$
Déduire : - Affectation aux diverses activités	(365 483)
Ajouter : - Résultat net de l'exercice 2010 & autres affectations	626 767
Surplus non affecté accumulé au 31-12-2010	<u>973 073 \$</u>
<u>SURPLUS AFFECTÉ</u>	
Surplus affecté accumulé au 01-01-2010	287 659 \$
Déduire : - Dépenses à mêmes les réserves	(158 611)
Ajouter : - Réserves Prog.Rén.Québec, Arbres, etc.	144 291
Surplus affecté accumulé au 31-12-2010	<u>273 339 \$</u>

Enfin, l'endettement total net à long terme consolidé au 31 décembre 2010 se chiffre à 2 860 466 \$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le rapport de la firme de comptables agréés « *Blais & Associés* », qui a procédé à la vérification des états financiers, mentionne qu'à leur avis, les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Maire reçoit une rémunération annuelle de 25 044,00 et un montant supplémentaire de 196,01 \$ pour chaque séance spéciale à laquelle il assiste. Les conseillers municipaux reçoivent, chacun, une rémunération annuelle de 8 556,72 \$ et un montant supplémentaire de 61,14 \$ pour chaque séance spéciale à laquelle ils assistent.

À titre de membre du Conseil de la MRC, le Maire reçoit une rémunération mensuelle de 343,06 \$.

Le délégué de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel reçoit, pour chaque séance à laquelle y assiste, une rémunération de 58,12 \$ de la Régie Intermunicipale de l'Eau Tracy-Joseph-Saint-Roch et une rémunération de 206,30 \$ du CIT Sorel-Varennes .

Tous les montants mentionnés précédemment sont majorés de 50% à titre d'allocation de dépenses jusqu'à concurrence, en 2011, d'un montant total de 14 951 \$.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'EXERCICE EN COURS & LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION EN 2011

Pour le présent exercice 2011, nous anticipons un surplus des revenus sur les dépenses.

Durant cet exercice, nous avons, suite à l'obtention d'octrois de 100 000 \$ par la SHQ, poursuivi le Programme Rénovation Québec (PRQ) en y injectant une somme équivalente de 100 000 \$. Nous sommes présentement dans l'attente d'une enveloppe financière supplémentaire afin de poursuivre ce beau projet de rénovation de notre habitat bâti.

Nous avons achevé la réfection d'une partie de la rue Béatrice. La réfection des rues Pie IX et Chevrier ainsi qu'une partie de la rue Léon XIII est en cours de réalisation suite à l'octroi d'une subvention d'un montant n'excédant pas 2,1M \$ du programme PIQM. Dans le cadre du programme d'embellissement des « Fleurons du Québec », la Ville a octroyé un contrat pour le réaménagement du talus, Phase II, du Parc de la Pointe-aux-Pins ainsi qu'à une augmentation de produits horticoles sur les nouveaux lampadaires des rues Montcalm et Béatrice ainsi qu'à l'intérieur des espaces municipaux. Au grand plaisir des utilisateurs de l'aréna, nous avons également changé le tableau indicateur au Centre Récréatif Aussant. L'acquisition de nouvelles décorations illuminées pour les rues et les bâtiments municipaux se poursuit cette année.

Enfin, l'élaboration d'une politique familiale et culturelle est pratiquement complétée incluant le programme de couches jetables.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

Lors de l'élaboration du budget 2012, les membres du Conseil poursuivront les objectifs des années antérieures qui consistent à offrir à ses citoyens des services de qualité, à planifier les investissements des infrastructures et équipements dans ce but et d'adopter un taux de taxes foncières établi en fonction de leur capacité financière.

De nouveaux projets d'investissements dans les infrastructures de rues devront être élaborés pour profiter des subventions consenties dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Cependant, le Conseil devra déterminer, pour l'ensemble de ces projets, les autres sources de financement qu'il entend privilégier pour ces derniers (emprunt, surplus, taxes foncières et autres).

De plus, le Conseil décidera de la planification et de l'ampleur des travaux de son programme d'embellissement horticole dans le cadre des « Fleurons du Québec ». Parmi ces travaux figurent la revitalisation de la berge dudit parc, le réaménagement de l'ilot situé à l'entrée de la Ville (coin Élisabeth, ch. Saint-Roch), la plantation d'arbres et de divers aménagements horticoles.

Dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II, nous avons fait deux (2) demandes de subventions pour les projets suivants : la construction d'un centre communautaire multifonctionnel et intergénérationnel ainsi que pour le remplacement des bandes de la patinoire du Centre Récréatif Aussant. Nous sommes présentement en attente d'une réponse.

Nous devons composer avec nos quotes-parts aux seins des divers organismes suivants : la MRC Pierre-De Saurel, le CIT de Sorel-Varennes incluant la Régie de la gare de Sorel, la Régie de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch, la Régie d'assainissement des Eaux Richelieu-Saint-Laurent et enfin les services policiers de la Sûreté du Québec (SQ). Le coût du service de sécurité-incendie ainsi que notre participation au plan d'intégration loisirs, le tout fourni par la Ville de Sorel-Tracy, s'ajoutent également à la liste

Le budget de l'année 2012 sera adopté à l'assemblée spéciale du Conseil municipal qui aura lieu le lundi 19 décembre prochain. La population est cordialement invitée à y assister.

DIVULGATION DES CONTRATS

Tel que requis par la loi, je dépose une liste de tous les contrats, comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ou de plus de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ et plus avec le même contractant, que la Ville a conclu depuis le dernier rapport, produit le 15 novembre 2010, sur sa situation financière.

Olivar Gravel, maire
Le 21 novembre 2011